

Modifications des émoluments à l'office cantonal des véhicules

L'office cantonal des véhicules a audité le montant de ses émoluments sous l'angle de la couverture des coûts. Il est arrivé à la conclusion que certains de ses services internes étaient bénéficiaires (service des immatriculations des véhicules et service des permis de conduire) et d'autres déficitaires (service technique chargé des contrôles techniques et service de la navigation).

Il est donc nécessaire de revoir le montant des émoluments, tant à la hausse qu'à la baisse, afin de correspondre au mieux au coût complet de la prestation.

Les nouveaux prix entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Prestations	Ancien prix	Nouveau prix	Différence de prix
Permis de conduire :			
- Forfait pour permis de conduire	90 fr.	80 fr.	- 10 fr.
- Echange de permis de conduire confédéré	100 fr.	90 fr.	- 10 fr.
Immatriculation/plaques :			
- Immatriculation d'un véhicule (délivrance d'un permis de circulation)	70 fr.	55 fr.	- 15 fr.
- Plaques pour voiture (2 plaques)	40 fr.	30 fr.	- 10 fr.
- Plaques pour moto ou remorque (1 plaque)	20 fr.	15 fr.	- 5 fr.
Contrôle technique :			
- voiture (prix non modifié depuis 1992)	70 fr.	80 fr.	+ 10 fr.
- moto (prix non modifié depuis 1992)	50 fr.	60 fr.	+ 10 fr.
- poids lourds (prix non modifié depuis 2015)	210 fr.	240 fr.	+ 30 fr.
Navigation :			
- Forfait de base pour permis de conduire des bateaux (prix non modifié depuis 2006)	145 fr.	150 fr.	+ 5 fr.
- Examen catégorie bateau à moteur (cat. A) ou à voiles (cat. D) (prix non modifié depuis 1989)	120 fr.	140 fr.	+ 20 fr.
- Immatriculation d'un bateau (délivrance d'un permis de navigation) (prix non modifié depuis 2006)	95 fr.	105 fr.	+ 10 fr.
- Permis de navigation remis en vigueur (prix non modifié depuis 2011)	30 fr.	50 fr.	+ 20 fr.
- Plaques pour bateaux (prix non modifié depuis 1992)	45 fr.	55 fr.	+ 10 fr.